



## Mentionner les marges d'erreur des sondages est obligatoire, rappelle un sénateur

PRESSE.

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, a demandé le 14 avril au ministre de l'Intérieur, Matthias Fekl, de faire respecter la loi rendant obligatoire la mention des marges d'erreur dans la publication de sondages par les médias. Il a également jugé, auprès de l'AFP, que la loi sur les sondages n'était «*pas respectée*» sur d'autres points, notamment sur la publication par les instituts de sondages de leurs données brutes, critères de redressement, voire sur la formulation exacte des questions.